

Déclaration PAC 2023

La Chambre d'agriculture en proximité à vos côtés !

Du 5 avril au 15 mai, la Chambre d'agriculture met son expertise à votre service pour vous accompagner dans votre déclaration PAC. Une équipe de conseillers spécialisés est mobilisée pour répondre à vos attentes.

Appelez votre agence pour prendre rendez-vous au plus près de chez vous sur nos 11 points d'accueil



1 - Agence Armagnac-Adour

Tél. 05.62.61.77.60
Mail : armagnacadour@gers.chambagri.fr

2 - Agence Auch-Astarac

Tél. 05.62.61.77.13
Mail : auchastarac@gers.chambagri.fr

3 - Agence Portes de Gascogne

Tél. 05.62.61.77.42
Mail : portesdegascogne@gers.chambagri.fr

Formule PAC Eco

De l'expertise sur :

- Identification des points de vigilance à partir des retours des dossiers PAC des années antérieures
- Mise à jour du registre parcellaire graphique et identification des cultures
- Choix de la voie des écorégimes
- Demande ICHN
- Déclarations des aides bovines
- Respect des engagements AB
- Vérification de la conditionnalité : BCAE 4-7-8-9
- Éditions des formulaires.

Formule Pack Sécurité

Formule Pac Eco enrichie de l'accompagnement :

- Suivi par votre conseiller référent
- Diagnostic conditionnalité en vue d'une certification environnementale de niveau 1
- Réalisation du Plan Prévisionnel de Fumure y compris l'analyse d'un reliquat azoté sur une parcelle de référence
- Assistance en cas de contrôle

Formule Pack Confort

Formule Pack Sécurité complétée en plus de la réalisation de tous vos enregistrements réglementaires durant toute la campagne.

Nos tarifs et conditions générales de vente sur simple demande.

✓ Préparer sa déclaration, une nécessité

En cas de changement de statut juridique, d'associés, nouvel exploitant, pensez à mettre à jour vos informations personnelles auprès de la DDT dès à présent.

✓ Changement de statut, nouvelles parcelles

Pensez à réaliser le transfert des DPB d'une exploitation à l'autre pour bénéficier du paiement de Base.

✓ Se faire accompagner, un appui pour plus de sécurité

Nos experts vous proposent plusieurs formules, choisissez la vôtre ! Un rendez-vous individuel et personnel avec un conseiller spécialisé, la base de chaque formule pour télédéclarer ensemble votre dossier.

PROAGRI
POUR VOUS. AUJOURD'HUI. ET DEMAIN

✓ L'expertise du réseau des Chambres d'agriculture

- Des conseillers experts,
- Service après-vente pour tout ce qui relève de la conformité de la déclaration,
- Indépendance et objectivité du conseil.

Un outil à votre service :

mes parcelles
De la sécurité à la performance